

FACTURE N°

FAM15845

C46NOYERAIE

Date

06/02/2026

ADRESSE DE LIVRAISON

MAISON DARNIS
60 PLACE DU COUDERC
46110 BETAILLE
France

ADRESSE DE FACTURATION

MAISON DARNIS
60 PLACE DU COUDERC
46110 BETAILLE
France

N° Tva client

Mail de facturation

fournisseurs@maisondarnis.fr

Doc. lié 1	Doc. lié 2	Doc. lié 3	Mode d'expédition	Mode de règlement	Echéance
DVM13857 du 30/01/2026	CVM23445 du 02/02/2026	BLM19847 du 05/02/2026	CHRONOPOST	VIREMENT AVANT EXPEDITION Net 0j	

Code	Description	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
	V/BON POUR ACCORD DU 2/02/2026 SUR N/DEVIS DVM13857 LA TOTALITE RECUE LE 4/02/2026 N/EXPEDITION PAR CHRONOPOST DU 05/02/2026 =====			
	POUR V/DRESSEUSE MDT TACTILE CF V5 - N° 2413192 DE 03/2025			
MD0/02305	REGLE 5 SORTIES 1/2'+TUBES ENT'75.2/376 COUPE FIL400 et LES V4/V5	1,00	690,00 €	690,00 €
MD0/00710	DOUILLE 1/2' TEFLON UNIE D.10mm BLEU => OFFERTES	6,00	0,00 €	0,00 €
VEN/00942	FRAIS DE PORT 'CHRONOPOST' ET EMBALLAGE ACCESSOIRE -799 (QUE FRANCE METROPOLE)	1,00	54,00 €	54,00 €
	FACTURE ACQUITTEE			

TOTAL FACTURE		RECAPITULATIF DES ACOMPTES		NET A PAYER TTC
Total HT	744,00 €	Total HT	744,00 €	0,00 €
Total TVA 20,00 %	148,80 €	Total TVA 20,00 %	148,80 €	
Total TTC	892,80 €	Total TTC	892,80 €	

Nos coordonnées bancaires : **BANQUE :** BNP PARIBAS **IBAN :** FR7630004018020001001498218 **BIC :** BNPAFRPPXXX

Conditions générales de vente ci-après sur la page suivante.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Clause n°1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ALIMAT TREMBLAY et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : équipements professionnels pour le secteur de l'agroalimentaire.

Clause n° 2: Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros. La société ALIMAT TREMBLAY s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue soit par virement bancaire, soit par chèque, soit par crédit-bail. L'acheteur devra suivre les indications de versement qu'il aura validé sur le devis.

Clause n° 4: Retard de paiement

En cas de paiement après la date indiquée sur la facture, il sera appliqué une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal (selon l'article 121 de la loi n° 2012-387), augmenté d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (selon le décret n°2012-1115). Pas d'escompte accordé pour paiement anticipé.

Clause n°5: Clause de réserve de propriété

La société ALIMAT TREMBLAY conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires conformément aux termes de la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980. En ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société ALIMAT TREMBLAY se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause 6 : Livraison, mise en service et délai

6.1 La livraison et mise en service des machines sont effectuées selon les conditions indiquées dans le devis :

- Remise en main propre de la marchandise à l'acheteur dans nos locaux à Tremblay-en-France. La mise en service sera effectuée par le client, grâce à un tuto vidéo et notice technique, et si besoin, l'aide de notre assistance téléphonique.
- Livraison par notre transporteur à l'adresse indiquée lors de la signature du devis. La mise en service sera effectuée par le client, grâce à un tuto vidéo et notice technique, et si besoin, l'aide de notre assistance téléphonique. En cas de perte, d'avarie ou autre dommage subi par la marchandise, il appartient au destinataire d'indiquer les réserves sur le bon de transport lors de la livraison de la marchandise. Doivent être mentionnés sur le bon de transport les éléments suivants : l'endroit précis du choc, la taille du dommage et les parties abîmées de la marchandise.
- Livraison par le transporteur du client à l'adresse indiquée lors de la signature du devis. La mise en service sera effectuée par le client, grâce à un tuto vidéo et notice technique, et si besoin, l'aide de notre assistance téléphonique. Alimat Tremblay décline toutes responsabilités en cas de dommage, perte ou vol de la marchandise pendant le transport.
- Livraison et mise en service effectuée par notre équipe dans le laboratoire du client.

6.2 La livraison des pièces détachées et accessoire est effectuée généralement par expédition chronopost ou colissimo

En cas de perte, d'avarie ou autre dommage subi par la marchandise, il appartient au destinataire d'indiquer les réserves sur le bon de transport lors de la livraison de la marchandise. Doivent être mentionnés sur le bon de livraison les éléments suivants : l'endroit précis du choc, la taille du dommage et les parties abîmées de la marchandise.

6.3 Délai de livraison

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif.

6.4 Délai et annulation de mise en service

Le délai de mise en service indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif.

Si une mise en service est annulée par l'acheteur 48h avant la date programmée, celle-ci sera facturée. Elle fera l'objet d'indemnisation sur la base d'une demie journée :

- Client se situant sur un rayon inférieur à 300km, les frais s'élèvent à 400€
- Client se situant sur un rayon supérieur à 300km, les frais s'élèvent à 600€

Clause 7 : Garantie machines et pièces détachées

La durée de garantie concernant les machines est précisée sur le devis. La garantie des pièces détachées commandées auprès de nos magasiniers ou fournies lors des interventions est de 6 mois à partir de la date de facture. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai initial de la garantie.

Les matériels électriques et les groupes de froid sont garantis 1 an (garantie correspondant à celle du constructeur de 1 an).

Les pièces remplacées sous garantie restent la propriété de notre société et sont à retourner à Alimat Tremblay.

N'entre pas dans le cadre de la garantie :

- Les pièces d'usures : courroies, joints, accouplements etc.
- L'usure normale des appareils et machines, les détériorations ou les accidents provenant de négligences, du défaut de surveillance ou d'entretien ou d'utilisation anormales
- Toute modification effectuée par le client sur la machine

Clause 8 : Force Majeure

La responsabilité de la société ALIMAT TREMBLAY ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause 9 : Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Bobigny.

Clause 10 : Politique de confidentialité et informations générales sur les données personnels (RGPD)

Si nous obtenons votre adresse e-mail dans le cadre de la vente d'une marchandise et que vous ne vous y êtes pas opposé, nous nous réservons le droit de vous envoyer occasionnellement par e-mail des offres et informations intéressantes concernant nos produits. Vous pouvez vous opposer à tout moment à l'utilisation de votre adresse e-mail en cliquant sur le lien prévu des désinscriptions ou en envoyant un message à communication@alimat-tremblay.fr

En acceptant les conditions générales de vente, le client autorise la société ALIMAT TREMBLAY à utiliser ses données personnelles à des fins commerciales, à savoir, l'abonnement à notre newsletter par e-mail sans inscription et droit d'opposition.

Les données personnelles collectées ne seront en aucun cas distribuées à des tiers, ni vendues, ni louées, ni prêtées.